



**POUR UNE SOCIÉTÉ DIGNE
DE LA CONFIANCE DE SES ENFANTS**

MEMOIRE PRÉSENTÉ
À LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES
ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE



**PRÉSENTÉ PAR
PHILIPPE MINIER,
DIRECTEUR**
AU NOM DE L'ORGANISME
ENFANCE LIBRE LANAUDIÈRE

NOVEMBRE 2019

PRÉSENTATION D'ENFANCE LIBRE LANAUDIÈRE

Enfance Libre Lanaudière est issu du milieu, en réponse aux besoins d'une communauté qui se mobilise face à l'augmentation de situations d'agression sexuelle, d'abus et de négligence envers les enfants.

Enfance Libre Lanaudière a pour mission de contrer l'agression sexuelle et toute violence envers les enfants. Nous sommes un organisme communautaire autonome sans but lucratif et à mandat régional.

Nous portons au cœur même de notre action la défense et la promotion des droits de l'enfant

- *Le droit de grandir libre et en sécurité.*
- *Le droit d'être reconnu comme une personne à part entière.*
- *Le droit de vivre pleinement son enfance.*
- *Le droit de jouer, de se reposer et de participer à des activités récréatives et culturelles.*

Nous basons notre approche sur des valeurs incontournables pour le développement harmonieux des enfants, soient : les rapports égalitaires, la confiance au potentiel des enfants, la solidarité et la justice sociale.

Depuis sa fondation en 2000, c'est près de 35 000 enfants et adultes de la région de Lanaudière qui ont été formés et sensibilisés aux questions de la violence faite aux enfants.

L'essentiel

- 1- Nous estimons que la défense des droits des enfants devrait toujours être pris en compte dans nos débats de société les concernant. Nous croyons qu'une institution gouvernementale devrait être créée afin d'émettre des avis sur les projets de loi, réformes et mesures budgétaires ayant un impact sur les enfants. Nous espérons ainsi une plus grande prise en compte du droit des enfants et de la protection de la jeunesse dans le processus législatif québécois.
- 2- Notre mission de prévention de l'agression sexuelle et de toute autre violence envers les enfants de 3 à 13 ans nous amène à rencontrer un grand nombre d'enfants dans leur milieu. Nous sommes attristés de constater qu'une partie de ces enfants sont aux prises avec des souffrances de toutes sortes. Parmi ces souffrances, certains nous dévoilent des situations d'abus se manifestant sous différentes formes (sexuel, physique, négligence, ...)
- 3- Nous constatons que certains des enfants nous ayant dévoilé des situations d'abus les concernant gardent le secret sur les violences subies. Plusieurs facteurs peuvent expliquer un tel silence selon nous. Parmi ceux-ci, on trouve la vulnérabilité des enfants à l'égard des adultes, l'absence d'une protection adéquate de la part des adultes à qui ces enfants ont tenté de faire confiance, la peur des représailles, ainsi que l'isolement des adultes engagés à protéger les enfants.
- 4- Les actions quotidiennes de l'organisme Enfance Libre Lanaudière tendent vers la concertation des d'adultes entourant nos jeunes afin de s'assurer du maintien de communautés mobilisées pour la protection des enfants. Or, les réformes des dernières décennies ont eu pour effet de réduire la capacité de mobilisation des intervenantes et intervenants des milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de même que de la protection de la jeunesse. Nous constatons une situation comparable chez nos partenaires municipaux, de même qu'au sein des organismes communautaires. Nous craignons que cette démobilitation nous amène socialement à devoir gérer un plus grand nombre de situations de crise.
- 5- Nous croyons qu'il est possible de prévenir les situations de crise par des actions concertées de prévention et de soutien psychosocial entre les intervenantes et intervenants de nos communautés québécoises. Encore faut-il que les organisations, que ces professionnels représentent, soient suffisamment financées pour agir au-delà des situations les plus urgentes. Nous croyons qu'il s'agit là d'une condition essentielle au maintien d'une société digne de la confiance de ses enfants.

1. Mot d'introduction

En avril dernier, le Québec en entier était saisi d'effroi à la nouvelle de cette fillette décédée à la suite de mauvais traitements. Cet événement a provoqué de vives réactions au sein de la société québécoise. Certains furent pris d'un grand étonnement qu'une tragédie de cette nature puisse se produire dans une société comme la nôtre alors que nous nous sommes dotés collectivement de moyens législatifs et institutionnels pour protéger les enfants. Une autre réaction en de telles circonstances est de chercher des coupables parmi les décideurs responsables du respect de nos lois, de même que parmi ceux étant à la tête des institutions concernées. Bien qu'un tel réflexe soit des plus humains, il nous semble imprudent de s'y laisser aller. Les condamnations rapides peuvent nous priver socialement d'occasions de progrès sociaux.

Malgré la diversité des réactions, il a semblé clair pour tous que même s'il s'agit d'un événement relativement rare au Québec, un infanticide demeure inacceptable et choquant. Tous les acteurs et actrices de la société s'entendent sur l'importance de ne plus jamais voir un tel drame se reproduire. Il est donc intéressant que l'Assemblée nationale ait pris position en faveur d'une réflexion commune sur les moyens à mettre en place pour atteindre un tel objectif. C'est ce même désir de protéger les enfants de façon pérenne qui anime les membres de l'organisme Enfance Libre Lanaudière. Nous nous sommes aussi sentis interpellés et souhaitons apporter une contribution à cette réflexion.

Il est d'ailleurs courant, lors de démarches de réflexion comme celle-ci, d'insister sur l'ampleur d'une problématique. Évidemment, plus celle-ci est d'importance, plus il y a urgence de proposer des solutions. Dans le cas de la violence faite aux enfants, on peut trouver facilement des données statistiques sur le nombre de signalements retenus par problématique. Il est aussi possible de dégager des tendances dans l'évolution du nombre de signalements retenus au fil des années. Les données de la sécurité publique nous donnent une idée assez précise du nombre d'infanticides au Québec.

La position prise à l'Assemblée nationale à la suite de cet événement tragique nous semble prometteuse. Nous la résumons par l'affirmation selon laquelle une mort d'enfant à la suite de mauvais traitements est une chose révoltante et nous devons travailler ensemble pour ne plus jamais qu'un tel drame ne se reproduise. C'est cette même manière d'envisager la problématique de la violence faite aux enfants qui anime les membres de l'organisme Enfance Libre Lanaudière. Nous portons bien sûr une attention au nombre et aux types d'abus vécus par les enfants que nous rencontrons. Nous considérons, toutefois, que chacun de ces enfants aux prises avec de l'abus de pouvoir vit quelque chose d'inadmissible et qu'il importe de travailler ensemble pour ne plus jamais exposer nos enfants à de telles violences.

Dans un système démocratique moderne comme le nôtre, chaque individu a la possibilité de se rassembler avec d'autres en vue de mieux faire valoir leurs droits et intérêts. Ces associations développent une expertise à sensibiliser la population aux enjeux qui touchent les groupes ou individus qu'elles représentent. Cette expertise est aussi sollicitée lors de certains débats sociaux en vue de contribuer à dresser un portrait de la situation. Mais puisque les enfants ne sont pas en mesure de former leur propre regroupement, nous croyons très improbable de voir un jour émerger une association québécoise des enfants pour la protection et la promotion des droits de la jeunesse. Comment attendre une telle chose de la part de personnes justement en apprentissage des outils pour faire valoir leurs droits et intérêts. En l'absence d'une telle association, nous croyons qu'il est important de demeurer collectivement à l'écoute des enfants afin de porter, autant que possible, leur voix dans nos débats de société. C'est avec ce souci que les membres de l'organisme Enfance Libre Lanaudière ont à cœur d'informer les adultes de ce que nous expriment les enfants.

Nous souhaitons donc considérer ce drame humain comme un devoir d'exposer notre perception des enjeux vécus par certains enfants que nous rencontrons. Nous partagerons l'expérience que nous avons développée au fil des années en vue de prévenir les abus de pouvoir envers les enfants sous toutes leurs formes. Nous formulerons, sur cette base, certaines recommandations pour que le drame vécu plus tôt cette année devienne l'occasion d'un progrès social.

2. Constats dans l'accomplissement de notre mission de prévention

Enfance Libre Lanaudière développe son champ d'expertise depuis près de 20 ans en accomplissant au quotidien sa mission de prévention de l'agression sexuelle et toute autre forme de violence envers les enfants de 3 à 13 ans. Notre équipe de travail vise une présence dans tous les milieux où se trouvent les enfants afin de conscientiser le plus grand nombre de personnes possible au pouvoir qu'elles ont de faire cesser la violence. Cette présence prend la forme d'ateliers qui sont principalement présentés aux enfants et leur contenu est adapté à leur âge. L'objectif de telles rencontres est de présenter l'abus de pouvoir sous différentes formes afin d'aider les jeunes à le reconnaître et à s'y prémunir. Nous savons que la liberté et la sécurité des 3 à 13 ans ne peut être assurées que par les enfants eux-mêmes, c'est pourquoi nous prévoyons des ateliers de sensibilisation auprès des parents et des personnes-ressources qui côtoient ces enfants au quotidien. L'esprit de tels ateliers destinés aux adultes est de favoriser la création de milieux sains et sécuritaires pour les enfants. En fait, c'est toute la collectivité qui est sollicitée lors de notre passage afin de favoriser l'entraide et la concertation pour la prévention de la violence faite aux enfants.

Dans l'accomplissement de cette mission, nous rencontrons des milliers d'enfants évoluant en majorité en milieu scolaire. Nos ateliers débutent avec une brève présentation de ce que sont les droits de la personne. Nous expliquons que la violence a pour effet d'enlever des droits aux individus qui la subissent. Elle prend différents visages et doit être comprise dans toutes ses manifestations comme un abus de pouvoir. Nous portons un soin particulier à informer les enfants qu'ils et elles ont le droit de vivre libres et en sécurité. Nous insistons sur le fait que personne n'est autorisé à leur enlever ces droits, même s'il s'agit d'adultes. En vivant les ateliers, certains élèves ont l'occasion de prendre conscience qu'ils ou elles sont victimes d'abus de pouvoir. Cela valide leur sentiment de subir des gestes inacceptables au sein même de leur foyer. À la suite de cette activité, les enfants ont la chance, si souhaité, de rencontrer les agentes de prévention ayant animé l'atelier afin d'y réagir et poser leurs questions. Les élèves peuvent profiter de cette occasion pour confier leurs préoccupations et font parfois le choix de dévoiler des situations d'abus de pouvoir dont ils ou elles sont victimes. Selon le type de confiance, nos agentes de prévention encouragent l'enfant à s'affirmer pour faire cesser la violence ou à demander l'aide de ses pairs en vue de poser clairement ses limites. L'enfant peut également être encouragé à demander l'aide d'adultes de confiance de son milieu pour intervenir. Lorsqu'il y a compromission de sécurité, les agentes de prévention effectuent un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse en collaboration avec la direction de l'école.

Il est intéressant de constater que les enfants répondent généralement bien à cette invitation de venir discuter avec nos agentes de prévention à la suite des animations en classe. Nous observons depuis plusieurs années que c'est un peu plus de la moitié des élèves sensibilisés qui vont rencontrer nos agentes de prévention dans le cadre de ces rencontres individuelles post-atelier.

Lors de ces moments, il est attristant de constater qu'un certain nombre de ces élèves sont aux prises avec de l'abus de pouvoir sous différentes formes. Ces enfants se confient sur des situations d'exposition à la violence conjugale, de mauvais traitements physiques ou d'agression sexuelle. Des enfants nous confient souffrir de négligence affective, de violences exercées sur eux ou elles par d'autres enfants ou de conflits de loyauté lors de séparation. Nous avons également été sous le choc suite à des confidences d'enfants que certains entretiennent des idées suicidaires ou qu'ils sont aux prises avec un important sentiment d'anxiété. Chaque année, près de 1% des enfants s'étant confiés dans le cadre de ces rencontres post-atelier font l'objet d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse pour l'un de ces motifs.

Nous constatons également que plusieurs enfants ont vécu dans le secret à l'égard des violences qu'ils ou elles ont subies avant de se confier à nos agentes de prévention. Nous expliquons un tel silence par le manque d'information des enfants à propos du caractère inacceptable de la violence, de même que sur leur droit d'en être protégés. L'hésitation des enfants à dévoiler les abus dont ils ou elles sont victimes s'explique aussi par leur isolement ainsi que par leur relation de dépendance envers les adultes. Ces enfants peuvent même en venir à penser que c'est normal de subir de la violence parce qu'elles ou ils sont plus petits ou parce qu'ils l'ont mérité. D'autres vivent dans des milieux où l'on apprend très jeune à garder des secrets afin de protéger la famille. Il nous arrive parfois de découvrir que des enfants ont maintenu le secret sur des situations d'abus par crainte de représailles encore plus grandes ou par conviction que leurs parents ne prendront pas le temps de les aider. Nous percevons également que la manipulation de l'agresseur représente souvent un motif important de maintien du secret. C'est particulièrement le cas en situation d'agression sexuelle alors que l'abuseur peut tenter de convaincre sa jeune victime que ses prises de pouvoir ne sont que des gestes d'amour.

Malgré le secret parfois lourd qui semble peser sur les enfants victimes d'abus de pouvoir, des élèves nous disent s'être déjà confiés à des adultes, mais n'ont pas eu l'impression de recevoir d'aide de ces personnes. Nous expliquons une telle impression par des réactions désajustées vécues par certains adultes à la suite d'une confiance d'enfant victime de violence. Une première réaction possible est d'être ébranlé au point de ne pas se sentir en mesure d'aider l'enfant. Bien que très humaine, une telle réaction peut avoir pour effet de maintenir le secret à propos de situations inacceptables et, par le fait même, maintenir l'enfant dans l'abus de pouvoir subi. Un autre réflexe parfois observé chez des adultes est de considérer la confiance de l'enfant comme un mensonge motivé par la méchanceté, le désir d'avoir de l'attention ou toute autre mauvaise intention. Les personnes guidées par un tel réflexe seront tentées de ne pas intervenir de peur d'être manipulées par l'enfant, au risque de faire perdurer l'abus de pouvoir. Une autre réaction toute aussi humaine est de réagir avec vengeance dans le désir de sortir l'enfant de sa détresse, ajoutant ainsi de la violence à une situation où il y en a déjà trop. Il y a aussi ces enfants ayant fait l'objet d'un signalement à la Direction de la Protection de la jeunesse et qui ont conservé un souvenir amer de l'intervention ayant été réalisée

pour faire cesser leur situation de compromission. Ce souvenir semble en effet alimenté par un sentiment que l'hébergement institutionnel ou en famille d'accueil, suite au plan d'intervention mis en place fut plus douloureux que les abus de pouvoir vécus dans leur milieu familial d'origine. Quelles que soient les raisons derrière ces réactions, celles-ci ont alimenté chez ces enfants ayant fait le choix de se dévoiler un sentiment que les adultes ne seront pas en mesure de les aider adéquatement. Dans de telles circonstances, on peut aisément imaginer que ces enfants risquent de ne pas se confier facilement aux adultes qui les entourent s'ils ou elles subissent de nouveaux abus de pouvoir.

Il est de toute évidence difficile de mesurer avec précision la confiance des enfants envers les adultes de leur milieu. Certains indices peuvent toutefois susciter des questionnements dans l'esprit de nos agentes de prévention. C'est le cas, entre autres, lorsque des élèves n'ont pas recours aux rencontres individuelles post-ateliers après avoir fait allusion devant leurs pairs en classe à des abus de pouvoir vécus. Il peut aussi arriver que ces élèves utilisent les rencontres individuelles post-atelier sans toutefois faire le choix de se confier aux agentes. Nous composons également avec des indices plus tangibles dans notre quotidien au travail. Au moment des ateliers, nous invitons les enfants à identifier trois adultes de confiance, lesquels pourront les aider s'ils ou elles sont aux prises avec une situation d'abus de pouvoir. Des enfants ont parfois du mal à identifier trois adultes de confiance dans leur vie. Au cours des rencontres post-atelier, certains enfants expriment leur hésitation à parler de situations d'abus de pouvoir dont ils ou elles sont victimes aux adultes qui les entourent de peur de créer des réactions trop vives de leur part.

De tels constats à propos des abus de pouvoir subis par les enfants, de même que la difficulté de certains enfants à faire confiance aux adultes, amènent les membres de l'organisme Enfance Libre Lanaudière à se questionner. Comment garantir la sécurité de nos enfants sans un lien de confiance solide entre les enfants et les adultes de leur communauté. Nous croyons qu'il est possible d'accroître notre habileté collective à consolider ce lien de confiance en développant, en tant qu'adultes, notre capacité d'écoute des besoins que nous expriment les enfants. Il est également important de nous rappeler de croire les enfants lorsqu'ils nous confient leurs problèmes. Il appartiendra à notre système de justice de déterminer l'exactitude des faits, ainsi que les mesures à prendre. Les adultes doivent également travailler ensemble pour s'assurer d'avoir les réactions les plus ajustées possible aux besoins des enfants et les protéger adéquatement.

3. L'histoire d'une communauté mobilisée pour les droits des enfants

Il nous semble intéressant de relater l'histoire de l'organisme Enfance Lanaudière afin d'étayer cet idéal d'une collaboration entre les adultes d'une communauté pour la protection des enfants. Une telle histoire montre que la chose est non seulement souhaitable, mais aussi tout à fait possible. Cette histoire nous inspire dans nos actions quotidiennes et nous croyons qu'elle peut inspirer les communautés dans lesquelles les partenariats de ce type sont plus timides.

À la fin des années 90, l'organisme *Cible famille Brandon* a mis sur pied un espace de concertation entre les intervenants de différentes organisations du nord de Lanaudière, le *Comité Défi Enfant*. Les partenaires au sein de cette nouvelle instance de concertation provenaient d'organismes communautaires, du réseau de la santé et des services sociaux, du monde municipal, ainsi que du milieu de l'éducation. La création d'un tel lieu de concertation émanait du besoin d'établir un lien de travail plus étroit entre les organismes du secteur de Saint-Gabriel-de-Brandon en vue d'optimiser l'aide apportée aux enfants de cette région. La possibilité d'amorcer un partenariat entre ces différents acteurs et actrices a permis un plus grand réseautage, ainsi qu'un échange d'information plus efficace. Une telle circulation de l'information a rapidement permis aux partenaires de constater qu'un nombre important d'enfants du secteur s'étaient dévoilés sur des situations d'abus sexuels dont ils et elles étaient victimes. Les partenaires du *Comité Défi Enfant* ont alors pu profiter de cette instance de concertation pour mettre en commun l'information recueillie afin de pouvoir appuyer leur signalement à la Direction de la protection de la jeunesse sur des faits encore plus précis.

Devant le nombre de dévoilements et la nature des abus confiés, les partenaires du *Comité Défi Enfant* ont constaté la pertinence de leur initiative de concertation pour la sécurité des enfants. À la suite de ce constat, les partenaires ont convenu de l'importance de travailler en prévention afin d'éviter à d'autres enfants de la communauté d'être aux prises avec de tels abus de pouvoir. Le comité a donc appuyé la création d'un organisme ayant pour mission de prévenir l'agression sexuelle et toute autre forme de violence envers les enfants. Ce fut la naissance de ce qui allait devenir l'organisme Enfance Libre Lanaudière.

Depuis sa création en 2000, Enfance Libre Lanaudière a développé un ensemble d'ateliers destinés aux enfants et adaptés à leur âge afin d'aborder avec eux les abus de pouvoir sous leurs différentes manifestations. Il a été convenu, dès le départ, de prioriser la mobilisation des adultes de la communauté pour la liberté et la sécurité des enfants. Nous avons d'ailleurs développé des contenus d'activités destinés aux intervenants et intervenantes, ainsi qu'aux parents. Nous rappelons constamment aux milieux visités qu'une prévention efficace de toute violence envers les enfants est conditionnelle à la mobilisation des adultes de la communauté.

Cette mobilisation des adultes pour la prévention des agressions sexuelles et de toute autre forme de violence envers les enfants représente pourtant un des défis importants dans l'accomplissement de notre mission. Nous rencontrons près de 200 adultes par année depuis les dix dernières années. Il s'agit majoritairement de membres du personnel scolaire et de quelques parents. C'est un nombre de personnes relativement faible si l'on garde à l'esprit que c'est près de 2000 enfants par année que nous rencontrons dans le cadre de nos ateliers. Rappelons également qu'il s'agit du nombre d'adultes rencontrés et que, pour beaucoup d'entre eux et elles, l'idée de se concerter pour prévenir les abus envers les enfants est irréaliste, faute de temps, mais aussi faute de conscience de leur pouvoir d'agir en prévention des abus.

4. Constats à l'égard de nos partenaires en prévention

Le temps est en effet devenu une denrée rare pour nos partenaires essentiels en prévention des agressions sexuelles et de toute autre violence envers les enfants avec qui nous souhaitons établir des filets de sécurité autour des enfants dans les communautés. Nous notons que c'est particulièrement le cas de nos partenaires du monde de l'éducation. Ce que nous avons observé au cours de nos années de pratique, c'est un engagement des plus authentiques pour assurer la sécurité de leurs élèves, mais avec des moyens très modestes. En effet, il est devenu rare de voir les milieux scolaires bénéficier des services d'experts et d'expertes afin d'appuyer les équipes-écoles dans la réponse aux besoins des élèves aux prises avec des problématiques tels que les abus. Nous observons que cette responsabilité est maintenant souvent portée par les éducatrices spécialisées qui, pour bon nombre d'entre elles, n'occupent pas un poste à temps complet dans leur école. Quant aux enseignantes et aux directions, il apparaît clair pour nous que ces personnes n'ont habituellement pas été formées pour l'intervention en matière d'abus d'enfants.

Ajoutons à cette problématique de rareté des ressources humaines spécialisées le constat d'un élargissement de la mission des milieux scolaires. En effet, les milieux scolaires se sont vus confier d'importants mandats dans les dernières années tels que la promotion des saines habitudes de vie, la prévention des dépendances, la santé buccodentaire, la santé environnementale, la santé mentale, l'intimidation et l'éducation préscolaire. À ces mandats s'ajoutent des contenus en éducation à la sexualité rendus obligatoires dès le primaire.

Nous en sommes venus à des observations similaires en ce qui concerne nos partenaires du réseau de la santé et des services sociaux. Les réformes des dernières années ont semblé avoir pour effet de mobiliser davantage de ressources vers les centres hospitaliers. De telles décisions sont compréhensibles dans le contexte du vieillissement de la population à qui il est nécessaire de garantir les soins de santé auxquels chaque personne est en droit de s'attendre. La contrepartie d'un tel choix de société nous semble se traduire par des temps d'attente plus longs avant d'obtenir de l'aide psychosociale. Ajoutons que la limitation des ressources allouées aux services sociaux rend plus difficile le choix d'investir du temps en concertation pour la prévention des abus envers les enfants pour ces partenaires pourtant essentiels.

Les services de protection de la jeunesse n'échappent pas à cette restriction des ressources. En effet, les équipes d'intervention y œuvrant font face à un nombre grandissant de signalements avec un personnel réduit et un taux de roulement élevé. Une telle limitation entraîne, tout comme pour les autres services, une difficulté à investir du temps en concertation et en prévention des abus envers les enfants.

Au-delà de la question des ressources allouées à la Direction de la Protection de la jeunesse, les membres de l'organisme Enfance Libre Lanaudière sont préoccupés par la tendance à la hausse du nombre de signalements effectués au Québec. En soi, nous considérons positivement qu'un grand nombre de personnes sensibles à la violence identifient des situations de crise et fassent le choix de les dénoncer. Nous déplorons toutefois que la société québécoise n'ait pas prévu davantage de mécanismes visant à réduire le nombre de situations de crises face auxquelles il est nécessaire d'intervenir.

Les membres de l'organisme Enfance Libre Lanaudière sont donc animés par la conviction qu'il est possible de mettre en place, en amont, des actions concertées en matière de prévention des abus envers les enfants. Les partenaires potentiels pour la mise en place de telles actions concertées se trouvent souvent en situation de sous-effectifs, les amenant à allouer leurs ressources à l'intervention en situation d'urgence. Cette réalité nous apparaît particulièrement présente chez nos partenaires des milieux scolaires, de l'intervention psychosociale, ainsi que de la Direction de la Protection de la jeunesse. Un constat similaire pourrait s'appliquer à nos partenaires du monde municipal qui voient leur mandat s'élargir en termes de développement social sans toujours bénéficier de l'expertise nécessaire pour exercer un leadership en la matière. N'oublions surtout pas les parents qui sont soumis à une importante pression pour subvenir aux besoins de leur famille. La nécessité, pour eux aussi, d'aller au plus urgent fait obstacle à leur participation, pourtant si essentielle, à la concertation pour la prévention des abus envers les enfants.

5. Recommandations pour un progrès social en prévention des abus envers les enfants

Loin de nous, l'idée de prétendre détenir toutes les solutions à un problème aussi complexe et pour un drame dont, à juste titre, les détails n'ont pas été diffusés à la population. En faisant part de notre expérience dans l'accomplissement de notre mission, nous avons volontairement laissé filtrer certaines pistes avec l'esérance d'apporter une contribution aux réflexions en cours. Nous expliciterons donc notre position au moyen de quatre recommandations.

En premier lieu, il nous semble important de **mettre sur pied une institution gouvernementale ayant pour mandat de promouvoir et défendre les droits des enfants**. Une telle instance aurait la possibilité de bonifier les actions gouvernementales en émettant des avis permettant une plus grande prise en compte des droits des enfants dans nos débats nationaux. Une telle institution est d'autant plus importante que les enfants ne peuvent faire entendre leur voix par l'entremise d'une association provinciale, tel que mentionné précédemment.

En second lieu, il nous apparaît essentiel de **réfléchir collectivement sur la prévention des abus envers les enfants**. De cette manière, nous souhaitons éviter un accroissement du nombre des interventions en situation de crise comme c'est le cas actuellement. Plusieurs événements et indices peuvent survenir avant qu'une situation d'abus d'enfant ne devienne une crise. Il est donc important de se doter collectivement de moyens pour agir, autant que possible, avant que les situations de crise ne surviennent. En ce sens, il nous semble important d'allouer les ressources nécessaires pour l'embauche de personnel professionnel ayant les connaissances nécessaires pour aider les enfants dont les préoccupations personnelles nuisent aux apprentissages et prévenir les situations de crise. Dans le même ordre d'idée, il nous apparaît essentiel d'investir davantage dans l'aide psychosociale offerte aux familles au sein de nos services sociaux afin de réduire le temps d'attente, dépister les situations d'abus et intervenir avant d'assister à une aggravation.

Nous tenons également à souligner l'importance de **mettre en place des lieux de concertation et d'action issus des communautés afin de rendre cohérentes et efficaces les actions de prévention des abus envers les enfants**. Il existe actuellement de telles instances qui font un important travail de prévention des violences envers les enfants, comme le Comité Défi Enfant situé dans le nord de Lanaudière. De telles instances de concertation sont malheureusement trop peu nombreuses dans nos régions et souffrent d'un sous-financement remettant périodiquement en cause leur survie. C'est pourtant au sein de tels espaces de concertation qu'il est possible de mener des actions de mobilisation des communautés pour la prévention des abus envers les enfants.

Nous souhaitons enfin recommander **un financement plus adéquat pour tous ces organismes de prévention de la violence envers les enfants** qui, tout comme Enfance Libre Lanaudière, accomplissent leur mission avec bien peu de moyens. Notre réalité financière nous freine au point de ne pouvoir accomplir nos actions de prévention dans toute notre région auprès de tous les milieux scolaires. Nous devons aussi restreindre considérablement nos activités envers nos partenaires œuvrant en petite enfance, auprès des communautés autochtones et des communautés culturelles. Notre présence a pourtant permis des actions de prévention auprès de plus de 35 000 personnes dans notre région depuis notre création. Nous avons la conviction que nous pourrions en faire tellement plus avec les moyens adéquats.

6. Conclusion : une problématique à considérer à l'échelle sociale

Quelles que soient les conclusions retenues au terme de cet exercice de réflexion, il nous semble déjà y avoir un élément prometteur au choix de mettre sur pied la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse. En effet, une telle démarche invite des acteurs et actrices de la société civile à réfléchir sur la protection des enfants non pas comme un cas individuel, mais comme une problématique sociale. Cette approche nous semble la plus appropriée pour considérer notre responsabilité collective face à ce drame individuel. Le fait d'identifier clairement ces responsabilités nous apparaît comme le moyen le plus efficace de mieux cerner notre pouvoir d'agir. N'y a-t-il pas plus belle motivation pour s'engager dans un tel processus que d'être et de demeurer des adultes de confiance pour les enfants du Québec !